

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

<b>Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :</b>	25
<b>Membres présents :</b>	16
Dont membres ayant voix délibérative :	15
Membres représentés ayant voix délibérative :	1
<b>Quorum :</b>	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le compte rendu du conseil d'université du 12 décembre 2022 est approuvé.

Fait à Nîmes le :

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG

La séance est présidée par Benoit ROIG, président de l'université de Nîmes.

**Membres avec voix délibérative :**

Outre le président :

**Monsieur Daniel Jean VALADE**  
Représentant de Nîmes Métropole

**Monsieur Frédéric ESCOJIDO**  
Représentant de la ville de Nîmes

**Madame Valérie COURTIN**  
Directrice de l'école de Maïeutique

**Monsieur Serge LUMBROSO**  
Professeur/Coordinateur du site de Nîmes de l'UFR Médecine de Montpellier 1

**Madame Hélène GHESQUIERE**  
Présidente d'Entreprendre Pour Apprendre Occitanie

**Madame Véronique PALMER**  
Directrice générale de l'UDAF

**Monsieur Nicolas LEROY**  
*Élu – Collège A*  
*« Unîmes Ensemble »*

**Madame Isabelle TECHER**  
*Élue – Collège A*  
*« Unîmes Ensemble »*

**Madame Isabelle ORTEGA**  
*Élue – Collège B*  
*« Unîmes Ensemble »*

**Madame Carine MOULIN**  
*Elue - Collège Autres Personnels*  
*« Unîmes avance 2020 »*

**Monsieur Nabil GOMRI**

*Elu - Collège Autres Personnels*

*« Unîmes avance 2020 »*

**Monsieur Adel HACHACHE**

*Elu - Collège Autres Personnels*

*« Ensemble »*

**Madame Mathilde HOUGET**

*Elue - Collège Usagers*

*« CAT »*

**Suppléante Mme Marine BERGER**

**Monsieur Raphaël STRETTI**

*Elu - Collège Usagers*

*« CAT »*

**Suppléant M.Sylvain PALIAN**

**Suppléante M.Rémy PALATAN**

*Elu - Collège Usagers*

*« UNI pour UNIMES »*

**Suppléante Mme Mélanie BLIN**

**Membres présents avec voix consultative :**

Monsieur l'Agent Comptable de l'université de Nîmes

**Fabrice JACQUET**

Madame la directrice du service commun de la documentation

**Anne-Laurence MENNESSIER**

**Membres invités :**

**Madame Corinne LE GAL LA SALLE**

Vice- présidente Recherche

**Madame Axelle CADIÈRE**

Vice-présidente Vie Etudiante

**Monsieur Sylvain OLIVIER**

Vice-président Formations

**Monsieur Marc OLIVAUX**

Vice-président Partenariats Relations Entreprises

**Procurations :**

Madame Hélène CLUET donne procuration à M.ROIG  
Monsieur Didier PAQUETTE donne procuration à M.ROIG  
Monsieur RIGAUD donne procuration à Mme TECHER

**Secrétaires de séance :**

Caroline FEUILLADE  
Responsable du service des affaires juridiques, institutionnelles et de la commande publique

Claire PERETTI  
*Service des affaires juridiques et de la commande publique*

Informations du président.

## **VIE INSTITUTIONNELLE**

Point 1. Approbation du compte rendu du conseil d'université du 27 septembre 2022.

## **FONDATION**

Point 2. Approbation des modifications apportées aux statuts de la fondation de l'université de Nîmes.

## **DRH**

Point 3. Approbation, dans le cadre du RIPEC, du dispositif de l'université de Nîmes relatif aux composantes 2 et 3 (C2 et C3) en vertu des LDG ministérielles.

Point 4. Approbation des Lignes Directrices de Gestion (LDG) ministérielles modifiées, relatives à la création d'une voie temporaire de promotion interne au corps des professeurs des universités.

Point 5. Approbation dans le cadre du RIFSEEP de la revalorisation triennale de l'IFSE.

Point 6. Approbation du Rapport Social Unique (RSU) de l'établissement.

Point 7. Approbation du Référentiel d'Equivalence Horaire (REH).

## **FINANCIER**

Point 8. Approbation du budget rectificatif 2/2022.

Point 9. Approbation du budget initial 2023.

Point 10. Approbation des admissions en non-valeur.

## **FORMATION**

Point 11. Approbation de la Campagne Trouver Mon Master 2023.

Point 12. Approbation de la Campagne Parcoursup 2023.

## **VIE ETUDIANTE**

Point 13. Approbation du versement des sommes dans le cadre de la CVEC.

Point 14. Approbation de l'autorisation donnée au président de l'université d'octroyer une somme provisionnelle pour les aides d'urgences lors des commissions FSDIE individuel.

## **UNIFOP**

Point 15. Approbation des révisions des modalités de contrôle des connaissances du D.U. « Généalogie & Histoire des familles », du D.U. Approfondissement en généalogie et du D.U. Installation du Généalogiste Professionnel.

Point 16. Approbation de la création et demande d'ouverture du D.U. Formateur en médiation, négociation et gestion des conflits.

## **RECHERCHE**

Point 17. Information sur les chaires juniors.

## **COLLEGE DOCTORAL**

Point 18. Approbation de la remise des Prix de thèse 2022 du Collège Doctoral LR.

## **RELATIONS INTERNATIONALES**

Point 19. Approbation du guide de conversion de notes pour les mobilités internationales étudiantes.

## **Informations du Président :**

Le président remercie les membres pour leur présence et débute la séance par la présentation de l'ordre du jour dont le premier point est retiré. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus étudiants :

- Mathilde Houget : élue sur la liste Conseil Associatif Territorial (CAT), étudiante en L3 Lettres modernes appliquées CAT,
- Raphael Stretti : élu sur la liste Conseil Associatif Territorial CAT, étudiant en Master Design Innovation société,
- Rémy Palatan : élu UNI, étudiant en L3 Histoire,

Le président en profite pour remercier aussi l'actuel vice-président étudiant Rémi Boissel pour le travail fourni durant son mandat.

Il revient sur quelques informations :

- Elections professionnelles : elles ont eu lieu du 1 au 8 décembre : sur l'établissement le taux de participation est de 50%.  
Le DGS indique qu'il s'agit un très bon taux de participation précisant qu'au niveau national le taux de participation a été de 19%. Il remercie Caroline Feuillade, responsable du service juridique pour son implication dans l'organisation de ces élections. C'est la première fois que le système du vote électronique est utilisé et cela s'est particulièrement bien passé à l'université.
- Festivités de Noël : elles ont été organisées sur 3 Jours en collaboration avec les associations étudiantes, permettant notamment la mise en place de la braderie du secours populaire. Une distribution de livres a aussi été effectuée ainsi que des ateliers. Un arbre à souhait a particulièrement plu aux étudiants.
- La période actuelle marque la fin des cours. Les examens se dérouleront dès la rentrée de janvier 2023. Le président souhaite bon courage aux étudiants pour leurs révisions.
- Site Vauban : les travaux engagés sous le préau sont terminés. La réception est prévue la semaine prochaine. Le président rappelle que ces espaces seront dédiés d'une part à une salle de remise en forme et un espace relaxation et d'autre part aux services de la Vie Etudiante afin de les rendre encore plus accessibles aux étudiants.
- CPER : le contrat concernant la demande de financement complémentaire pour le Projet Hoche a été signé le 1er décembre. Les collectivités ont également fait acter les subventions, le tout pour un montant total de 9.2millions d'euros. La réception du bâtiment neuf est prévue pour le mois de juin 2023 et s'agissant de la dernière partie le président annonce une ouverture pour 2025.
- Problématique d'énergies : l'université, en lien avec la préfecture et le rectorat, reste attentive aux impacts d'un délestage éventuel.
- Le prochain conseil d'université se tiendra le 9 janvier après-midi.
- La cérémonie des vœux de l'université se tiendra le 20 janvier.

## **2. Approbation des modifications apportées aux statuts de la fondation de l'université de Nîmes.**

Sur ce point la parole est donnée au Vice-président Partenariats Relations Entreprises qui revient sur les 3 modifications apportées aux statuts à savoir :

- Changement de dénomination, la fondation s'appelle désormais Unîmes Université.
- Suite à des discussions avec les membres fondateurs, la contribution se fera désormais sur 3 ans et non 4 ans.
- Le nombre de sièges dans les collèges est porté de 4 à 6 au lieu de 4 initialement.

Le vice-président remercie le service juridique pour son appui et sa réactivité dans cette démarche.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

### **Délibération 2022-55**

Unanimité

Les modifications apportées aux statuts de la fondation de l'université de Nîmes sont approuvées.

### **3. Approbation, dans le cadre du RIPEC, du dispositif de l'université de Nîmes relatif aux composantes 2 et 3 (C2 et C3) en vertu des LDG ministérielles.**

La parole est donnée au vice-président administration.

Ce point concerne le régime indemnitaire des professeurs et des enseignants chercheurs (RIPEC) constitué de 3 composantes :

- C1 : remplace la PRES.
- C2 : correspond à une prime pour les fonctions d'encadrement.
- C3 : remplace la PEDR.

Aujourd'hui il est question de la C2 et C3.

Sur la base de la réglementation, il a fallu faire des arbitrages, afin de fixer notamment les fonctions qui seraient concernées par la C2 et définir le montant des primes qui seraient octroyées à ces fonctions. Le vice-président administration rappelle que par principe, ces fonctions viennent forcément en sus du service des enseignants-chercheurs. Toutes les missions prévues à la C2 étaient déjà incluses dans le REH de l'université, qui lui a aussi évolué, et conservent le même niveau de rémunération.

S'agissant du 2<sup>ème</sup> aspect de ce RIPEC portant sur la C3.

Le vice-président administration rappelle qu'à l'échéance des PEDR en cours, ce sera la C3 qui sera instaurée. Une campagne est déjà en cours, et une vingtaine de dossiers sont à l'étude. Un certain nombre de C3 seront donc accordées sur la base d'une dotation dédiée du ministère et que l'établissement a perçu.

Il a été arrêté un montant unique contrairement à l'ancienne qui prévoyait des montants différents selon le statut des enseignants chercheurs. Ce montant a été fixé à 4600 euros par an pour trois années.

Le président précise qu'il s'agit là d'une obligation pour laquelle l'université a certes été abondée, mais ajoute que le montant perçu n'est pas à hauteur du montant des primes qui devra être versé aux enseignants-chercheurs. L'université devra donc financer ces primes en partie par ses ressources propres.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

#### **Délibération 2022-56**

---

Unanimité

Dans le cadre du RIPEC, le dispositif de l'université de Nîmes relatif aux composantes 2 et 3 (C2 et C3) en vertu des LDG ministérielles est approuvé.

---

### **4. Approbation des Lignes Directrices de Gestion (LDG) ministérielles modifiées, relatives à la création d'une voie temporaire de promotion interne au corps des professeurs des universités.**

La parole est donnée à la directrice des ressources humaines.

Elle rappelle que ce point s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, ainsi qu'en application du protocole d'accord signé le 12 octobre 2021 relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières, le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 crée une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés autorisant les établissements publics d'enseignement supérieur à mettre en œuvre une opération de promotion de corps entre 2021 et 2025, voire 2026. Les contingents sont attribués pour 2021 et 2022. L'université de Nîmes bénéficie d'un contingent de 1 poste pour 2021.

Ainsi que prévu à l'article 4 du décret du 20 décembre 2021, cette opération de promotion de corps (dite aussi « repyramidage ») de maîtres de conférences (MCF) en professeurs des universités (PR) a impliqué l'édition de lignes directrices de gestion visant à déterminer les orientations générales du dispositif et de préciser les éléments de procédure.

Ces LDG relatives à la promotion interne des enseignants chercheurs sont édictées au niveau national. Elles doivent être complétées ou adoptées au niveau de chaque établissement.

Il est proposé aujourd'hui d'adopter les LDG ministérielles dans l'attente de l'élaboration potentielle de LDG locales.

Le président ajoute que l'université n'a reçu qu'un seul repyramidage pour 2021. Après négociation, l'université a été pourvue d'un repyramidage supplémentaire pour 2023 et de 2 pour 2024.

Le président donne la parole aux membres et sans plus de remarques met ce point au vote.

#### Délibération 2022-57

---

Unanimité

L'adoption des Lignes Directrices de Gestion (LDG) ministérielles modifiées, relatives à la création d'une voie temporaire de promotion interne au corps des professeurs des universités à l'université de Nîmes sont approuvées.

---

### **5. Approbation dans le cadre du RIFSEEP de la revalorisation triennale de l'IFSE.**

Le DGS prend la parole sur ce point.

Il rappelle que ce dispositif a été travaillé en collaboration avec les organisations syndicales, puis a été présenté en comité technique, qui l'a approuvé à l'unanimité.

Pour rappel l'IFSE est une prime versée aux personnels administratifs. Elle est revalorisée tous les 3 ans.

Le DGS présente le document transmis. Un réel effort a été fait en faveur des catégories C et B, mais dans l'ensemble tout le monde a bénéficié d'une augmentation.

Le président remercie le travail fourni sur ce dossier par le service des ressources humaines.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

#### Délibération 2022-58

---

Unanimité

Dans le cadre du RIFSEEP, la revalorisation triennale de l'IFSE est approuvée.

---

### **6. Approbation du Rapport Social Unique (RSU) de l'établissement.**

Le DGS prend la parole et revient sur le rapport transmis.

Ce document répond à des indicateurs fixés par le ministère, notamment en matière de parité Femmes Hommes.

Les données du RSU sont encourageantes et témoignent de la bonne dynamique de l'établissement dans de nombreux domaines égalité salariale, faible absentéisme, pyramide des âges équilibrée etc.

Le président remercie les ressources humaines pour ce remarquable rapport qui donne une photographie claire de l'établissement. Ce bilan permet par ailleurs de se comparer aux autres établissements.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

#### Délibération 2022-59

---

Unanimité

Le Rapport Social Unique (RSU) de l'établissement est approuvé.

---

### **7. Approbation du Référentiel d'Equivalence Horaire (REH).**

Le vice-président administration prend la parole. Il précise que le REH est le système de rémunération qui vient reconnaître les investissements complémentaires au service des enseignants-chercheurs (cours et recherche). Il s'agit d'un cadrage national qui laisse tout de même à l'établissement une certaine marge de manœuvre.

Seuls les ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche) ne sont pas concernés par le REH.

Le vice-président Administration précise que les fonctions d'encadrement ne font pas partie du dispositif car elles relèvent désormais de la C2.

Le niveau indemnitaire des responsables de formation a par ailleurs été modifié et tient désormais compte du nombre d'étudiants inscrits dans la formation. Le REH a été fixé en fonction des possibilités de l'établissement.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

#### Délibération 2022-60

---

Unanimité

Le référentiel d'Equivalence Horaire de l'université de Nîmes est approuvé.

---

### **8. Approbation du budget rectificatif 2/2022.**

Le DAF AC prend la parole sur ce point et présente, le budget rectificatif 2 (qui fait suite au budget 1 voté en juillet 2022). A l'appui, les tableaux relatifs aux autorisations des emplois, aux autorisations budgétaires, aux principales évolutions en dépenses, aux ressources du budget rectificatif 2-2022 ainsi que le tableau des dépenses par destination et des recettes par origine.

S'agissant du fonds de roulement, désormais largement positif, on repasse au-dessus du seuil de vigilance, c'est à dire à 60 jours, le seuil de la trésorerie étant à 85 jours.

Le DGS souligne qu'une enquête concernant ces données a été menée par le média spécialisé l'AEF sur l'ensemble des 67 universités. L'université de Nîmes se trouve la mieux classée parmi les universités de sa catégorie. Ce qui démontre une bonne gestion.

Le DAF AC poursuit : il s'agit de voter aujourd'hui, sur la base des documents transmis, les emplois, les autorisations d'engagement, les crédits de paiement, les prévisions de recettes ainsi que le déficit budgétaire. Sur la partie patrimoniale le vote concerne la variation de trésorerie, le résultat patrimonial, la capacité d'autofinancement et la variation de fonds de roulement négatif.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote

#### Délibération 2022-61

---

Unanimité

Le budget rectificatif 2/2022 est approuvé.

---

### **9. Approbation du budget initial 2023.**

Le DAF AC poursuit avec la présentation des documents portant sur le budget initial 2023, et souligne une belle évolution du plafond emploi Etat (301). Sur le fonctionnement le budget est stable, contrairement aux investissements qui voient une nette diminution. Les recettes sont stables.

Il explique le déficit autorisé par la rectrice du fait du surcoût des dépenses de fluides générés par la crise énergétique.

Le DGS tient à apporter une précision concernant le plan de résilience 2 portant sur le financement de projets visant à réduire la consommation d'énergie et d'accélérer la sortie des énergies fossiles des bâtiments de l'État ou de ses établissements publics en prévision de l'hiver 2023/2024.

Cela rejoint le plan de relance 2030 pour lequel l'université avait candidaté il y a deux ans dans le cadre du programme de rénovation énergétique et qui a permis d'obtenir 2 millions d'euros.

L'université a pu procéder au remplacement d'une grande partie des menuiseries ainsi qu'à l'installation d'un système très économe de consommation d'énergie évoluant ainsi vers un « mix » énergétique permettant notamment l'abandon des énergies fossiles.

Le gouvernement a mis en place un deuxième plan de relance appelé Plan de résilience 2, pour lequel l'université a répondu à un appel à projet pour un montant de 2.2 millions d'euros qui devraient permettre le remplacement des menuiseries restantes. Par ailleurs l'université envisage la pose de panneaux photovoltaïques et a d'ores et déjà pris contact avec l'architecte des bâtiments de France afin de savoir ce qu'il est règlementairement possible de faire.

La rénovation des amphithéâtres est aussi prévue.

Adel Hachache demande si la rénovation des ascenseurs est prévue pour le site des Carmes, et si le laboratoire de biologie Hoche viendra en remplacement de la plateforme des Carmes ?

Le DGS répond que la priorité est donnée au site Vauban dont nous sommes affectataires, et pour lequel l'université s'est déjà lancée sur un programme de rénovation des ascenseurs sur deux ans.

S'agissant de l'ascenseur du site des Carmes, seule la maintenance est poursuivie ainsi que les éventuelles réparations. Aucun autre investissement n'est prévu.

Quant au laboratoire de biologie, le président explique que le laboratoire de biologie Hoche viendra en complément du laboratoire Hoche 3 pour lequel est dédiée une activité de biologie portant sur l'expérimentation animale.

Le DAF AC reprend la présentation de sa synthèse. En termes de capacité d'autofinancement la situation de l'établissement est positive.

Le président explique que l'université est en situation d'investissement, avec la rénovation des espaces. Le DGS ajoute qu'il est intéressant de voir l'évolution du budget voté en 2021 d'un montant de 25 millions d'euros en dépenses et qui pour 2023 est fixé à un montant de 32 millions d'euros, soit une augmentation de 7 millions d'euros.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

#### Délibération 2022-62

---

Unanimité

Le budget initial 2023 est approuvé.

---

### **10. Approbation des admissions en non-valeur.**

Le DAF AC poursuit.

Il est ici proposé de voter les admissions en non-valeur qui sont des sommes à recouvrer mais qui une fois les poursuites non abouties, sont annulées car jugées irrécouvrables.

Le DGS tient à préciser que c'est l'Agent Comptable qui soumet cette demande mais que l'ordonnateur exige que toutes les poursuites possibles soient opérées afin de récupérer les sommes dues.

Le vice-président étudiant, interroge : ces admissions en non-valeur concernent-elles des droits d'inscription non réglés ?

L'Agent Comptable répond que ce n'est pas le cas ici mais que cela peut effectivement arriver.

Le président complète et assure que l'établissement tâche de récupérer les dettes et que ce n'est qu'à l'échéance de toutes les poursuites et relances qu'elles sont abandonnées.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

#### Délibération 2022-63

---

Unanimité

Les admissions en non-valeur sont approuvées.

---

## **11. Approbation de la Campagne Trouver Mon Master 2023.**

Le vice-président Formation prend la parole sur ce point qui a été présenté au vote de la Commission Enseignement du 29 novembre, et qui a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Afin de pouvoir paramétrer la nouvelle plate-forme nationale Trouver Mon Master il est proposé de soumettre au vote des membres du conseil les éléments suivants :

- les capacités d'accueil ;
- les procédures de recrutement.

Il a également été recommandé par la DGESIP de soumettre au vote :

- les critères généraux d'examen des candidatures ;
- les attendus pour rentrer en Master.

Le vice-président ajoute que les capacités d'accueil restent globalement les mêmes que l'an dernier malgré certains ajustements :

- Master DPAL diminue sa capacité d'accueil de 5 places ;
- Master PSE diminue sa capacité d'accueil de 5 places ;
- Master TCCE diminue sa capacité d'accueil de 4 places ;
- Master Histoire vivante augmente sa capacité d'accueil de 2 places ;
- Master Vision augmente sa capacité d'accueil de 12 places.

Le vice-président étudiant précise que la plateforme n'est pas disponible encore et génère de fait beaucoup d'interrogations chez les étudiants.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

### Délibération 2022-64

---

Unanimité

La Campagne Trouver Mon Master 2023 est approuvée.

---

## **12. Approbation de la Campagne Parcoursup 2023.**

Le vice-président Formation poursuit. Il indique qu'afin de pouvoir paramétrer la plate-forme nationale Parcoursup, l'établissement doit établir puis faire voter chaque année les éléments ci-dessous :

- les capacités d'accueil ;
- la composition de la Commission d'Examen des Vœux ;
- les attendus à l'entrée en première année ;
- les critères généraux d'examen des vœux.

La capacité d'accueil des licences détermine le nombre de places proposées aux candidats.

Les formations ont reconduit les capacités de l'an dernier.

Les critères d'examen des vœux rassemblent les éléments présentés par les commissions d'examen des vœux afin d'établir le classement des dossiers. Seule la formation STAPS a apporté des précisions sur ces critères, indiquées en rouge dans le document transmis.

Le président ajoute que l'université n'a pas la possibilité d'augmenter les capacités d'accueil à partir du moment où les effectifs d'enseignants n'augmentent pas.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

### Délibération 2022-65

---

Unanimité

La Campagne Parcoursup 2023 est approuvée.

---

### **13. Approbation du versement des sommes dans le cadre de la CVEC.**

Le vice-président Administration prend la parole sur le sujet. Une commission CVEC s'est tenue le 24 novembre 2022. Il rappelle la nature de la CVEC : il s'agit d'une taxe versée par les étudiants qui a vocation à profiter aux étudiants sur des domaines liés à la santé, au social, au sport et à la culture... L'affectation de cette taxe est spécifiquement dédiée à la vie étudiante.

Lors de la dernière commission, 10 dossiers ont été présentés pour un montant total de 31 578.46 euros. 8 projets ont été retenus pour un montant de 23 240 euros et portant d'une part sur la prévention et la santé :

- Mieux gérer son stress, son anxiété et améliorer sa confiance grâce au théâtre ;
- Ateliers de pleine conscience ;
- Initiation prise en charge de l'arrêt cardiaque et gestes de première urgence ;
- Renouvellement du contrat étudiant pour assister les professionnels du SSU et la chargée de mission Santé et bien-être étudiant dans la réalisation et la mise en place des projets ;
- Ateliers, exposition et conférence Développer la bienveillance et le bien-être ;
- Action théâtrale contre le sexisme et le harcèlement de rue.

et d'autre part sur le sport :

- Baseball 5 : tournois étudiants en soirée / Initiation étudiants et personnel Unîmes / Action de promotion du baseball 5 pour et par les étudiants ;
- Tournois Multi-sport : basket-ball, badminton et futsal.

Le vice- président Administration se félicite du succès rencontré par les ateliers sur la prise en charge de l'arrêt cardiaque.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

#### **Délibération 2022-66**

---

Unanimité

Le versement des sommes allouées dans le cadre de la CVEC est approuvé.

---

### **14. Approbation de l'autorisation donnée au président de l'université d'octroyer une somme provisionnelle pour les aides d'urgences lors des commissions FSDIE individuel.**

Le vice-président Administration poursuit et rappelle que le Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) de l'université de Nîmes permet de venir en aide aux étudiants qui se trouvent en situation de précarité.

Dans un souci de réactivité, au vu des urgences que peuvent rencontrer certains étudiants et afin de réduire les délais de versement des aides, il est proposé aux membres du Conseil d'Université, d'approuver l'octroi au président du pouvoir d'engager la somme de 15000 euros.

L'objectif étant de reverser les aides aux étudiants sans attendre les délais de passage en CU.

Le vice-président Administration indique que la somme fixée est basée sur le montant des aides versées les années précédentes.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

#### **Délibération 2022-67**

---

Unanimité

L'autorisation donnée au président de l'université d'octroyer une somme provisionnelle de 15000 euros pour les aides d'urgences lors des commissions FSDIE individuel est approuvée.

---

## **15. Approbation des révisions des modalités de contrôle des connaissances du D.U. « Généalogie & Histoire des familles », du D.U. Approfondissement en généalogie et du D.U. Installation du Généalogiste Professionnel.**

La responsable du service UNIFOP présente ce point.

En préambule, elle indique qu'en matière de Diplôme Universitaire (DU), l'université a une stratégie de développement des DUs à vocation professionnelle. Les DUs sont administrativement pilotés par le service UNIFOP.

La demande porte ici spécifiquement sur des révisions des modalités de contrôle des connaissances du D.U. « Généalogie & Histoire des familles », du D.U. Approfondissement en généalogie et du D.U. Installation du Généalogiste Professionnel. La responsable du service UNIFOP précise que les modifications sont inscrites en rouge dans les documents et résume : le D.U. Généalogie & Histoire des familles (1 session en présentiel, 2 sessions en distanciel) et le D.U. Approfondissement en généalogie (ApG) présentent dans leur maquette des modules sanctionnés par la remise d'un mémoire.

Ce mémoire est fondamental pour obtenir le diplôme. Il est ici demandé la révision de la maquette des deux formations pour qu'une note éliminatoire de 5/20 au mémoire soit appliquée.

S'agissant des modalités de contrôle des connaissances de la maquette du D.U. IGP, il est proposé de les réviser uniquement dans un but d'une clarification du texte.

Isabelle Ortega, responsable de ces Dus complète : l'objectif de ces modifications est surtout de remettre en valeur les diplômes.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

### **Délibération 2022-68**

---

Unanimité

Les révisions des modalités de contrôle des connaissances du D.U. « Généalogie & Histoire des familles », du D.U. Approfondissement en généalogie et du D.U. Installation du Généalogiste Professionnel sont approuvées.

---

## **16. Approbation de la création et demande d'ouverture du D.U. Formateur en médiation, négociation et gestion des conflits.**

La responsable du service UNIFOP poursuit.

Il est ici soumis à l'avis des membres du conseil la demande de création d'un nouveau D.U Formateur en médiation, négociation et gestion des conflits qui sera piloté par l'UNIFOP et porté par les enseignants du département DEG.

Elle indique que l'université de Nîmes et l'Institut des Hautes Etudes en Médiation et en Négociation (IHEMN) développent depuis plusieurs années des relations pédagogiques autour de la question de la gestion des conflits. Un premier Diplôme d'Université (D.U.) a été créée en 2015, le D.U. « Médiation et Négociation » renommé en 2022 D.U. « Approfondissement en Médiation et Négociation ».

Cette formation a une visée professionnalisante, réalisée en formation continue principalement, et qui a pour but essentiellement de former notamment des avocats, à la gestion de conflits.

Au regard de la conjoncture, et du développement de la formation à la Médiation et à la Négociation et des besoins conséquents en formateurs, il est apparu important de créer un nouveau Diplôme d'Université « Formateur en Gestion de conflits, Médiation et Négociation ». Il s'agira d'une formation d'un volume de 40 heures proposée à un public de professionnels avec des pré requis importants, en laissant l'accès aux doctorants malgré tout. Concernant les aspects financiers le DU sera auto financée dès 8 inscriptions.

La majorité des cours sera réalisée par des professionnels.

Ce nouveau D.U. accueillera sa première promotion sur une session de formation qui ouvrirait début 2023.

Le président se félicite du développement des Dus à l'université qui pourraient faire aboutir sur l'ouverture de formation

Le vice-président Partenariats Relations Entreprises a bon espoir de créer d'ici un an un DU Initiation. La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

## Délibération 2022-69

---

Unanimité

La création et demande d'ouverture du D.U. Formateur en médiation, négociation et gestion des conflits est approuvée.

---

### **17. Information sur les chaires juniors.**

Le président prend la parole en l'absence de la vice-présidente Recherche.

Il présente le dispositif des chaires juniors introduit dans le cadre de la Loi Pour la Recherche qui permet aux universités de recruter des chercheurs sur des sujets spécifiques. Ces chaires sont soumises à appel à projet. L'université a répondu à un appel pour 3 possibilités et obtenu un poste au laboratoire CHROME. 2 projets ont été soumis pour 2023 et 2024, un pour le laboratoire PROJEKT et un APSY.

Petit bémol, ces postes permettent à un chercheur d'accéder au poste de professeur d'université au bout de 4 années, sans charge d'enseignement.

### **18. Approbation de la remise des Prix de thèse 2022 du Collège Doctoral LR.**

Le DGS présente ce point et indique le Collège Doctoral Languedoc-Roussillon porté par l'université, et ses établissements partenaires, Perpignan et Paul Valéry Montpellier 3, renouvellent l'action « Prix de thèse ».

Ce concours offre la possibilité de distinguer de jeunes chercheurs formés en Région et dont les thèses présentent un intérêt particulier. Deux prix de thèse seront décernés : un prix de thèse « Sciences et Technologies » et un prix de thèse « Sciences Humaines et Sociales ». Le montant des prix a été fixé à 2 000 € chacun, en versement monétaire dont 1 000 € proviendront du Collège Doctoral Languedoc-Roussillon et 1 000 € de l'établissement de rattachement du lauréat (Unîmes, UPVD, UPVM3).

Le président rappelle qu'il s'agit là d'une initiative de politique de sites.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

## Délibération 2022-70

---

Unanimité

La remise des Prix de thèse 2022 du Collège Doctoral LR est approuvée.

---

### **19. Approbation du guide de conversion de notes pour les mobilités internationales étudiantes.**

Le vice-président Administration présente le guide de conversion des notes établi dans le cadre des mobilités internationales étudiantes. Le système de notation variant d'un pays à l'autre, ce guide permet l'harmonisation de transformation des notes dans le pays d'accueil.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

## Délibération 2022-71

---

Unanimité

Le guide de conversion de notes pour les mobilités internationales étudiantes est approuvé.

---

Au terme de l'ordre du jour, le président donne la parole aux membres.

Les élus étudiants du CAT remercient pour la clarté des informations données.

La séance est levée à 16H00.